

REGLEMENT DU CHALLENGE DES **K.V DES VALLEES** **D'AIGUEBLANCHE**

EDITION 2021

Présentation

Le challenge des K.V des Vallées d'Aigueblanche est organisé par le service évènementiel sportif de la communauté des vallées d'Aigueblanche (CCVA) en lien avec les associations organisatrices des 3 évènements supports à la réalisation de ce challenge.

Les 3 évènements sont le K.V de Pussy qui se déroule le 23 Mai 2021 dans le village de Pussy sur le territoire de la commune de la Léchère, le MAD'TRAIL, qui se déroule les 10 et 11 Juillet 2021 à Valmorel sur la commune des Avanchers-Valmorel et l'EDF Trail des Vallées d'Aigueblanche (ETVA) qui se déroule les 09 et 10 Octobre 2021 sur la commune de Grand-Aigueblanche. Le territoire des vallées d'Aigueblanche est composé de ces 3 communes.

Il s'agit d'un évènement sportif de type Trail évoluant en pleine nature et comportant 3 épreuves. Chaque épreuve se déroule en une seule étape en un temps limité.

Conditions de participation

Le fait de participer au challenge des K.V des vallées d'Aigueblanche 2021 implique l'acceptation du présent règlement et oblige le participant à avoir une préparation physique et un état de santé lui permettant d'effectuer les parcours pour lesquels il s'est inscrit en pleine conscience.

Cette préparation devra lui permettre de savoir gérer les problèmes physiques, mentaux découlant de conditions météorologiques difficiles entraînant une grande fatigue, des douleurs musculaires ou articulaires ou toutes autres petites blessures.

Les 3 épreuves composant le challenge des K.V des vallées d'Aigueblanche sont ouverts à tous, hommes et femmes né avant 2005 et plus (catégorie Cadet à Master 10) selon les modalités de participation de chaque course support

Inscriptions et annulation d'une inscription

Voir les conditions d'inscription de chaque épreuve en consultant les règlements intérieurs des courses K.V de Pussy (<https://kvdepussy.wixsite.com>), Mad'Trail (www.madtrail.com) et ETVA (www.edftraildesvalleesaigueblanche.com)

Les 3 épreuves

Le K.V de Pussy : 5.3 kms, 1120D+ ne comprend pas de barrière horaire. Le départ sera donné à 8h30 le 23 Mai 2021 à Pussy (Commune de La Léchère)

Le K.V de Crève-Tête : 3 kms, 1000D+, ne comprend pas de barrière horaire, ni de temps limite. Le départ sera donné à 9h00 le 10 Juillet 2020 à Valmorel dans le cadre de la course MAD'TRAIL

Le K.V Pelton 1000 : Environ 5kms et 1000D+ ne comprend pas de barrière horaire. Le départ sera donné à 8h30 pour les combinés et 9h00 pour la Pelton 1000 le samedi 09 Octobre 2021 à Grand-Aigueblanche (Centrale de La Coche) dans le cadre de la course ETVA.

Retrait des dossards

Se référer aux horaires d'ouverture des retraits de dossard de chaque course support en consultant leur site dédié

Assurance

Les organisateurs des 3 courses supports ont souscrit une assurance RC pour la durée de l'épreuve.

Individuelle accident :

Chaque concurrent doit être en possession d'une assurance Individuelle Accident qui couvre les frais de recherche et d'évacuation en France

Douches

Se référer aux conditions d'accueil de chaque course support en consultant leur site dédié.

Matériel/Equipement

Se référer aux conditions d'accueil de chaque course support en consultant leur site dédié.

Abandon/Rapatriement

Se référer au règlement intérieur de chaque course support en consultant le site dédié

Sécurité/assistance médicale

Se référer au dispositif mis en place par chaque course support en consultant le site dédié

Modification du parcours ou des barrières horaires/Annulation de la course

Les organisations se réservent le droit de modifier le parcours et les emplacements des postes de secours et de ravitaillement, sans préavis.

En cas de conditions météorologiques trop défavorables (importantes quantités de pluie et de neige en altitude, fort risque orageux), le départ peut être reporté ou annulé.

En cas de mauvaises conditions météorologiques et pour des raisons de sécurité, l'organisation se réserve le droit d'arrêter l'épreuve en cours ou de modifier les barrières ou de modifier le parcours prévu initialement.

Disqualification

Un concurrent sera exclu de la course en cas de non-respect des règlements en vigueur et des consignes de sécurité en refusant d'obtempérer à un ordre du directeur de course, d'un responsable de point de contrôle ou d'un médecin ou d'un secouriste.

L'organisation prendra des sanctions pour tout comportement inconvenant envers d'autres concurrents ou envers l'organisation. La tricherie (coupe de parcours, utilisation d'autres moyens de déplacements que la course à pied, etc...) et le non-respect de l'environnement sont des causes d'exclusion (jet de détritus de la part des coureurs mais aussi des accompagnateurs)

Ravitaillement et poste de contrôle

Se référer au règlement intérieur de chaque course support en consultant leur site dédié

Conditions d'attribution des lots/Récompenses et autres dotations

Les 3 premiers scratch hommes et femmes seront récompensés + 2 dossards tirés au sort (1 Homme et 1 femme)

Les dotations, lots ou récompenses seront décernés exclusivement si :

- Le participant a rempli toutes les obligations d'inscription écrites dans les règlements intérieurs de chaque course support
- Le participant a concouru dans les trois épreuves proposées dans le cadre du Challenge des K.V des Vallées d'Aigueblanche
- Au minimum, deux des trois épreuves se sont déroulées dans les conditions prévues dans les règlements intérieurs de chaque course support. Dans le cas contraire, le Challenge des K.V des vallées d'Aigueblanche sera déclaré caduque pour l'année en cours.

Les vainqueurs hommes et femmes se verront décernés le trophée des K.V des Vallées d'Aigueblanche. Il sera remis en jeu chaque année. En cas de 3 victoires consécutives par le même participant, il pourra être conservé par le lauréat(e).

La cérémonie protocolaire aura lieu le samedi 09 octobre 2021 à 12h30 dans le cadre de la course ETVA à Grand-Aigueblanche.

A l'issue de la cérémonie protocolaire, un tirage au sort de deux dossards (1 homme et 1 femme) sera effectué. Chaque dossard tiré au sort se verra attribué un lot.

L'attribution des récompenses et lots concernent les catégories allant de junior à Master 10

Droit à l'image

Tout concurrent renonce expressément à se prévaloir du droit à l'image durant les épreuves, comme il renonce à tout recours à l'encontre de l'organisateur et de ses partenaires agréés pour l'utilisation faite de son image.

Conformément à la loi n° 78-17 « informatique et liberté » du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous disposez d'un droit d'accès (article 34 à 38) de rectification et de suppression (article 26) des données qui vous concernent. Pour l'exercer, vous devez contacter l'organisation et ses partenaires. Vous pouvez également à tout moment demander de ne plus recevoir de mail.

* * * * *